

Ravel, chien d'assistance judiciaire

Depuis le mois de février, un nouveau professionnel a pris place dans les locaux de l'Unité Médico-Judiciaire du CH Mémorial de Saint-Lô. Il s'agit d'un chien d'Assistance Judiciaire prénommé RAVEL.



Qu'est-ce qu'un chien d'Assistance Judiciaire ?

C'est un chien d'accompagnement « professionnel », spécialement formé pour accompagner et soutenir moralement les personnes victimes d'infractions pénales, et en particulier les enfants, dans tous les actes de la procédure pénale.

Il a pour vocation d'être une aide psychologique supplémentaire pour accompagner et soutenir moralement les enfants victimes, que ce soit lors des auditions ou des examens diligentés par l'institution judiciaire.

Si la notion de chien d'assistance judiciaire est encore assez méconnue en France, elle est en revanche parfaitement admise au Canada ou aux Etats-Unis où près de 250 chiens sont déployés dans plus d'une quarantaine d'Etats.

Quels sont les qualités requises pour un chien d'assistance judiciaire ?

Sélectionné minutieusement pour devenir un parfait assistant judiciaire, le chien suit une formation très complète. Il est pré-éduqué de 2 à 18 mois dans une famille d'accueil pour acquérir les rudiments de la propreté et les bases de l'éducation. Le chien intègre ensuite une formation pointue de l'âge de 18 mois jusqu'à 2 ans, dispensée par l'association Handi'Chiens où des éducateurs spécialisés parachèvent la formation adaptée à ses futures missions.

Le chien doit conserver son flegme en toutes circonstances, ne pas réagir (aboyer) si des tensions éventuelles apparaissent lors d'un acte judiciaire (agitation, haussement de voix).

Sa sélection rigoureuse est faite par Handi'Chiens. Le chien candidat à ce poste doit être exceptionnellement calme et empathique envers les humains.

Un projet novateur en France

Seulement 3 chiens d'Assistance judiciaire ont été déployés sur le territoire dont un à l'UMJ d'Orléans. Le premier chien d'assistance en France et en Europe à accompagner des victimes d'infractions pénales s'appelle Lol et a été pris ses fonctions à Cahors en 2019.

Le projet Ravel est soutenu par les associations Handi'chiens et la Voix de l'enfant ainsi que par le ministère de la Justice.

Dans le parcours judiciaire, l'objectif est que la révélation de la parole ne soit pas un nouveau traumatisme pour la victime. Le chien ne juge pas, il aide à apaiser et à détendre l'enfant. En leur présence, la pression artérielle et la fréquence cardiaque des jeunes diminuent. Ravel est également un soutien pour les professionnels de l'UMJ et les enquêteurs ; il favorise la gestion du stress lié au travail effectué auprès des victimes dans un but d'une prévention du traumatisme vicariant (traumatisme par procuration face au vécu des victimes).

Chaque année, ce sont 240 mineurs qui sont auditionnés au sein de l'Unité Médico-Judiciaire du CH Mémorial de Saint-Lô.